



**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren

**CDS** Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

*Communiqué de presse du 22 septembre 2005*

## **La CDS regrette l'action solitaire du gouvernement zurichois**

***Le monopole de Zurich en médecine de pointe revendiqué par le gouvernement zurichois suscite de l'incompréhension auprès de la Conférence des directeurs de la santé (CDS). L'échec d'une solution intercantonale en matière de coordination et de concentration de la médecine hautement spécialisée est pour le moment scellé.***

Le 14 juillet 2005, le Conseil d'Etat du canton de Zurich a décidé de renoncer à soumettre la convention intercantonale relative à la coordination et la concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM) au parlement zurichois pour ratification. En lieu et place, le gouvernement zurichois a demandé que la CICCM soit retravaillée et précisée. La CICCM avait pour but de créer les bases légales d'une planification nationale de la médecine hautement spécialisée au niveau de la CDS.

Le comité directeur de la CDS a débattu les revendications du canton de Zurich en sa séance du 25 août dernier et décidé de poursuivre la planification intercantonale de la médecine hautement spécialisée. Celle-ci repose sur une mise en réseau limitant les différentes prestations offertes en médecine de pointe à certains sites déterminés et constitue ainsi une solution à la fois efficace et politiquement soutenable. Il a pris connaissance de la position du gouvernement zurichois et était prêt à examiner ses propositions, hormis sa revendication de concentrer la médecine de pointe sur deux centres, l'un à Zurich et l'autre en Suisse romande.

Par sa décision du 21 septembre 2005, de s'en tenir à sa revendication d'un seul centre alémanique en médecine de pointe situé à Zurich, le gouvernement zurichois a donné une réponse négative à une solution intercantonale. La procédure de ratification a par conséquent définitivement échoué ce qui paralyse le processus de coordination et de concentration de la médecine hautement spécialisée dans toute la Suisse. La CDS continuera néanmoins à mettre tout en œuvre pour trouver des solutions consensuelles entre les cantons.

**Contact:** tél. 031 356 20 20

Conseiller d'Etat Dr Markus Dürr, président de la Conférence des directeurs de la santé (CDS)

Cornelia Oertle Bürki, secrétaire centrale suppléante de la Conférence des directeurs de la santé (CDS)

N:\9\_192\92\_5\Presstext-IVKKM-220905def-f.doc